

## **Etablissement primaire de Floréal :**

### **Demande d'un crédit d'étude destiné à l'élaboration d'un projet de remplacement du pavillon scolaire de Provence et de réaménagement des parcelles attenantes.**

#### *Augmentation d'un compte d'attente*

*Préavis n° 34*

Lausanne, le 2 juillet 1998

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

#### **1. Objet du préavis**

Le présent préavis a pour objet de demander l'augmentation d'un compte d'attente ouvert le 25 septembre 1997 pour l'étude de la construction d'une école primaire, en remplacement du pavillon de Provence, situé au chemin du Martinet, ainsi que du réaménagement des parcelles attenantes (communication au Conseil communal datée du 28 octobre 1997). Le montant demandé est de Fr. 420'000.-- .

#### **2. Préambule**

Le 22 novembre 1988, le Conseil communal adoptait le préavis n° 131<sup>1</sup> "Intentions de la Municipalité en matière d'organisation et de constructions scolaires à l'usage de l'enseignement obligatoire et professionnel jusqu'en l'an 2000". Dans la deuxième partie, la Municipalité déclarait<sup>2</sup>: "Pavillons scolaires : après l'Exposition nationale, la commune de Lausanne a racheté les pavillons de Provence et du Bois-Gentil. Les matériaux utilisés ayant moins bien résisté au temps, ils ne peuvent plus être entretenus qu'à grands frais. Ces pavillons devront être remplacés au début des années nonante". Pour le pavillon de Bois-Gentil, un préavis pour la construction d'une école et d'un centre œcuménique a été présenté récemment. Il convient donc de planifier le remplacement du pavillon scolaire de Provence.

---

<sup>1</sup> BCCL 1988, tome II, pages 556 à 607, préavis n° 131 du 20.4.1988

<sup>2</sup> BCCL 1988, tome II, page 595

### 3. Nécessité de la construction

#### 3.1 Etat actuel du pavillon de Provence

Le pavillon scolaire de Provence est situé au chemin du Martinet 15. Il comprend actuellement deux classes enfantines et deux classes de 1 - 2 P. Ce petit bâtiment en bois est, aujourd'hui, dans un état inquiétant. Malgré un entretien régulier, il accuse un degré d'usure tel que toute réparation devient problématique et engendre des frais disproportionnés. L'installation de chauffage est vétuste et ne correspond plus aux normes actuelles. De plus, plusieurs habitants du quartier se plaignent régulièrement de l'état extérieur dudit collège (déprédations diverses, bois brûlé, trous apparents).

#### 3.2 Situation et démographie enfantine du quartier

Ce quartier, densément peuplé (1389 habitants au 31 décembre 1995<sup>3</sup>.) est limité au nord par la ligne CFF et, au sud, par l'avenue de Provence et la ligne du TSOL, ce qui rend les mouvements de jeunes enfants dangereux. Actuellement, la population scolaire compte 148 élèves âgés de 5 à 10 ans et 109 enfants en âge préscolaire (1 à 4 ans). On note une stabilité assez marquée des effectifs par degré d'âge et un potentiel théorique de 7 classes primaires et enfantines. Il semble cohérent d'étudier un projet basé sur la réforme scolaire EVM, qui verra l'introduction de trois cycles de deux ans à l'école primaire, et de concentrer l'affectation future de ce petit collège sur les deux premiers cycles (enfantin et 1 - 2P. Les élèves âgés de 8 à 10 ans, peuvent plus facilement se déplacer au collège de Malley. Le sud-ouest lausannois manque de locaux adéquats permettant aux collaborateurs du service de santé de la Direction des écoles (infirmières, logopédistes, psychologues, psychomotriciennes) de travailler dans de bonnes conditions. Il serait utile d'intégrer au programme de construction de ce petit collège deux locaux aménagés à l'intention des intervenants précités.

### 4. Nécessité d'un réaménagement

La parcelle sur laquelle est situé le pavillon de Provence est gérée conjointement par le service des écoles primaires et secondaires et le service des parcs et promenades. Outre l'espace consacré à l'école, elle est constituée d'un petit parc public qui fait également office de cour de récréation. Le terrain pour les jeux de balles est devenu inutilisable. Joutant le pavillon à l'ouest, la parcelle 4364 appartient au service des gérances qui a fait détruire l'immeuble insalubre qui s'y trouvait. Aucun projet n'existe actuellement sur dite parcelle. Une première étude a conduit le maître de l'ouvrage et les architectes mandatés à privilégier une solution globale qui comprendrait, outre le petit complexe scolaire qu'il conviendra de réaliser en bois, un espace vert qui redonnera vie à un quartier quelque peu négligé par le passé. Le plan partiel d'affectation prévoit d'ailleurs d'attribuer ces espaces à des fins scolaires.

---

<sup>3</sup> La mosaïque sociale lausannoise, p. 71, publication de l'office d'études socio-économiques et statistiques (décembre 1996)

## 5. Programme scolaire

Le programme scolaire comprend :

- quatre salles de classes polyvalentes avec vestiaires;
- une salle de travaux manuels et d'activités créatrices sur textiles avec local de rangement;
- une salle de classe de dimension réduite pour les activités d'enseignement différencié;
- une salle des maîtres avec local de travail;
- deux bureaux pour le service de santé des écoles;
- un économat;
- un préau couvert;
- sanitaires et locaux d'entretien.

Deux contraintes supplémentaires s'ajoutent au programme de base :

- une extension maximum de deux classes doit être possible;
- l'activité scolaire doit pouvoir se poursuivre à l'intérieur du pavillon existant pendant la construction.

## 6. Aménagements extérieurs

En collaboration avec la Direction des travaux, le maître de l'ouvrage et les architectes, un architecte-paysagiste sera mandaté pour étudier et présenter un projet détaillé qui conserve et améliore le parc public, prévoit l'aménagement d'un jeu de balles en revêtement synthétique, mette en valeur les cheminements possibles du ch. de Malley au ch. du Martinet et respecte la contrainte écologique de conserver le vieux chêne qui se trouve actuellement à l'ouest du pavillon.

## 7. Calendrier

La mise à disposition du nouveau complexe scolaire devrait être effective à la rentrée d'août 2000. On peut donc esquisser le calendrier suivant:

automne 1998	adoption du crédit d'étude par le Conseil communal et démarrage de l'étude;
avril 1999	adoption du préavis demandant les crédits nécessaires à la réalisation du complexe scolaire et des aménagements extérieurs, sur la base de soumissions rentrées et contrôlées;
mai 1999	début des travaux.
août 2000	fin des travaux

## 8. Coût estimatif du projet et de l'étude

Le coût de l'opération (construction, ameublement et aménagements des parcelles attenantes) peut être estimé à frs. 3'900'000.--. L'étude qui sera menée comprendra le projet au 1/100 ainsi que les devis généraux basés sur les principales soumissions rentrées. Le montant nécessaire à l'étude de ce projet de remplacement d'un pavillon scolaire et de réaménagement des parcelles attenantes au ch. du Martinet a été évalué à fr. 420'000.--, y compris le compte d'attente de fr. 200'000.-- déjà ouvert à cet effet. Ce montant sera balancé par le crédit d'ouvrage qui sera sollicité ultérieurement par voie de préavis.

### **9. Conclusions**

Nous fondant sur ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante:

Le Conseil communal de Lausanne,

Vu le préavis No 34 de la Municipalité du 2 juillet 1998,

Où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

d'autoriser l'augmentation du montant du compte d'attente ouvert par décision de la Municipalité du 16 octobre 1997 en vue de l'étude du projet de remplacement du pavillon scolaire de Provence et du réaménagement des parcelles 998, 4189 et 4364, en le portant de fr. 200'000.-- à fr. 420'000.--. Ce compte sera balancé par prélèvement sur le crédit d'ouvrage qui sera sollicité par voie de préavis.

Au nom de la Municipalité

Le syndic:  
*Jean-Jacques Schilt*

Le secrétaire:  
*François Pasche*